

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

MENER LA CONTRE-ATTAQUE



Congrès d'étude 2018

Enseignement supérieur et recherche : mener la contre-attaque

→ Dossier coordonné par le secrétariat national

Les Archives nationales du monde du travail nous ont accueillis à Roubaix, dans leurs magnifiques locaux, pour le congrès d'étude 2018 de notre syndicat, les 19, 20 et 21 juin 2018. Quarante-deux participants dont 62 délégués représentant 36 sections d'établissement étaient présents. Nous avons également eu le plaisir de rassembler conférenciers, syndiqués et acteurs des événements de Mai 68 pour débattre des avancées que ces mobilisations ont permises pour l'enseignement supérieur et la recherche. Les secrétaires générales de la FSU et du SNES-FSU et le secrétaire général du SNCS-FSU, tout comme les secrétaires nationaux du SNASUB-FSU et du SNTRS-CGT, nous ont fait l'amitié de partager nos travaux. Une délégation invitée d'Eğitim Sen, syndicat des enseignants de Turquie, a témoigné de la répression que subissent les fonctionnaires et les universitaires turcs. Les travaux en ateliers retranscrits dans ce dossier ont apporté des pistes d'action pour mener la contre-attaque et construire des alternatives aux politiques conservatrices, libérales, inégalitaires et austéritaires du gouvernement Philippe. Trois textes de congrès ont été adoptés, trois motions (licence, retraites et international) ont été votées et trois modalités du processus de modification de nos statuts ont été retenues par l'ensemble des participants. Que toutes et tous soient sincèrement remerciés pour les travaux accomplis. L'intégralité des textes et motions est disponible sur notre site : www.snesup.fr/rubrique/congres-detude-2018.

Les transformations du travail universitaire

→ par Hervé Christofol, secrétaire général, Pascal Maillard, secrétaire national, coanimateurs de la commission

À la suite du séminaire organisé par le SNESUP-FSU le 11 janvier 2018 sur « Les transformations du travail universitaire », cette commission a permis d'établir un état des lieux des modifications principales qui affectent le travail universitaire. Trois grands ensembles d'analyses se sont dégagés.



Séance de travail autour du thème 1, en présence (de g. à dr.) de Pascal Maillard, Xavier Lambert, Jean-Luc Godet, Frédérique Rollet (SG SNES-FSU), Claudine Kahane et Hervé Lelourec.

Les transformations de nos missions et des conditions d'exercice de nos métiers
Plusieurs interventions ont souligné qu'une transformation radicale a affecté la nature même de nos métiers : déposés de notre liberté d'organisation et privés de la reconnaissance de nos savoir-faire par une administration autoritaire et des groupes de pilotage mandarinaux, nous sommes soumis continuellement à des procédures, des injonctions, des restrictions financières, à un fractionnement de nos tâches et à une perte de toute maîtrise du temps. Le défaut d'information et la privation de tout levier d'action sont le lot commun des universitaires. Le paradoxe est que la « révolution numérique », qui aurait pu être un facilitateur de nos métiers, est désormais vécue comme une tyrannie : l'avalanche des mails professionnels, y compris en dehors du temps de travail, génère une situation de télétravail subi, supplémentaire et permanent. Nombre de participants constatent le caractère délétère de l'injonction de l'urgence. Est

considérée comme centrale la question de la méconnaissance de leurs droits par les collègues. À tout cela s'ajoute un manque criant de reconnaissance des qualifications et des missions des enseignants-chercheurs. Toutes et tous attendent une revalorisation salariale.

Les conséquences de ces transformations
La conséquence la plus grave et qui a fait l'objet du plus grand nombre d'analyses et de témoignages est assurément la souffrance au travail. Elle se traduit par l'épuisement professionnel, ou burn-out, et relève d'une véritable maltraitance institutionnelle. Certains ont souligné que la prise en charge de la souffrance des collègues peut générer encore davantage de souffrance en raison des injonctions à se remettre au travail ou à cause de

l'incompétence des professionnels sollicités par les universités. Les participants ont encore déploré la perte de la collégialité, de la convivialité et du sens de notre métier. Ils ont souligné la très grande difficulté à faire de la recherche en raison des charges d'enseignement et des tâches administratives. Mention a été faite de la situation particulièrement critique des militants syndicaux, soumis à une double peine : ils subissent les conséquences générales qui affectent les collègues mais sont aussi maltraités en raison de leur engagement. Enfin, certains soulignent une grande déception : ils avaient de tout autres aspirations en choisissant de devenir universitaires. Et ce n'est pas le nouveau « Référentiel métier de l'enseignant-chercheur » proposé par le ministère qui arrangera les choses. Il

On constate un manque criant de reconnaissance des qualifications et des missions des enseignants-chercheurs.

a déjà tout d'un outil d'évaluation. Ce référentiel, à travers son découpage en capacités, conduit à perdre le sens de notre métier, en le ramenant à une liste d'activités bureaucratiques, d'attitudes et d'aptitudes inspirées de l'idéologie managériale, la plupart très éloignées des deux missions principales d'enseignement et de recherche.

Redonner du sens à notre métier

Une réflexion collective a permis d'ouvrir deux chantiers. Tout d'abord un tra-

vail de définition de notre métier, de nos missions, de nos motivations et du sens de notre engagement. Ont été mis en évidence l'engagement pour le service public, l'exercice de la liberté pédagogique et scientifique, la connaissance du monde et l'exercice de l'esprit critique, ainsi que l'émancipation et le progrès social. Ensuite les remédiations et les résistances que chacun d'entre nous met ou souhaiterait mettre en œuvre pour exercer son métier. Pour ce second chantier, les axes suivants ont été valorisés :

résister individuellement et refuser des tâches bénévoles ; résister au pilotage de la recherche en menant et en défendant des recherches en dehors des appels à projets ; exiger la transparence et l'équité ; ouvrir l'Université à la société. Parmi les mandats adoptés à l'unanimité en séance plénière du congrès, il convient de signaler la reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle et le droit à la déconnexion, ainsi que l'élaboration d'une charte nationale des usages numériques dans l'ESR. ●

ROUBAIX 2018 VU PAR... Corine Pencenat, maître de conférences, université de Strasbourg

Avec le colloque sur Mai 68, l'ouverture du congrès d'étude a permis un retour sur la loi Faure. Le rappel des points-clés de la formation universitaire (la fonction critique, l'autonomie de la pédagogie et de l'élaboration des programmes, la proposition de nouvelles disciplines) fut d'autant plus salubre que l'héritage apparaîtra mis à mal à l'issue des nombreux témoignages apportés dans la commission du thème 1.

Les tâches administratives, toujours plus nombreuses, accompagnent la transformation de l'étudiant en client à satisfaire, pendant que le processus d'acquisition du savoir devient un apprentissage de compétences. La concurrence établie par les appels à projets dépouille les conseils de leurs

tâches régulatrices. En conséquence de quoi, les souffrances au travail dans l'université française renvoient à celles des salariés de France Télécom au moment de la libéralisation de cette entreprise. Les critères observés d'une marchandisation de la transmission des connaissances, traditionnellement et organiquement liée à la recherche, transforment l'autonomie encore artisanale de l'enseignant et chercheur en une pléthore de tâches morcelées, propres à l'ouvrier spécialisé (C. Dejours). La déstructuration généralisée de la profession en fait oublier qu'il existe une différence de contenu entre un CM (une matière s'y élabore) et un TD (elle s'y pratique). Pire encore, un collègue en position N+1 y devient un supérieur hiérarchique

auquel prêter allégeance ! Le « Référentiel de l'enseignant-chercheur » en préparation au ministère a confirmé a priori cette « secondarisation » du supérieur et la crétinisation en cours des esprits.

Ce ne fut pas le moindre des mérites de ce congrès que de mettre en partage un espace de parole ouvert. Les analyses, leur richesse et leur clarté, mais encore leur convergence nous auront dotés d'outils pour mettre à distance un quotidien définitivement éprouvant. Se dessine, en paraphrasant P.-M. Menger, un sombre « portrait de l'enseignant-chercheur en travailleur », qui s'achèvera, heureusement, sur un brainstorming réinscrivant l'horizon utopique d'une autre université, l'université de nos rêves ! ●

COMMISSIONS

THÈME II

Statuts des établissements et conséquences sur les statuts des personnels

→ par Anne Roger, Marie-Jo Bellosta, *secrétaires nationales, coanimatrices de la commission*

Ces quinze dernières années, la restructuration de l'ESR et le démantèlement de la fonction et des services publics ont été menés conjointement et frontalement par les gouvernements successifs. Cette politique aboutit à une hétérogénéité et une concurrence croissante entre les universités, exacerbées par les PIA et les statuts dérogatoires. Cette commission a permis d'établir un état des lieux des modifications apportées au paysage universitaire.

Les termes d'« université cible » ou encore d'« ESPÉ du futur » fleurissent dans les projets consacrés aux regroupements d'établissements et aux fusions d'académies. Plusieurs interventions ont souligné que ces projets de regroupements ouvrent une brèche majeure dans le caractère public de l'ensei-

gnement supérieur et de la recherche (ESR). L'expérimentation rendue possible par l'article 28 du projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance » ouvrirait notamment la possibilité de l'adoption du statut de grand établissement par les universités cibles en préservant la personnalité

morale des établissements membres et en généralisant les situations dérogatoires. Ce statut ouvre la porte à la déréglementation et avec elle, au clientélisme et à la mise en place de réseaux se substituant à la collégialité qui relèguent à un plan anecdotique le fonctionnement démocratique. ►►



Atelier thème II.

© Sofigael SG

▶ Les participant.e.s ont dénoncé les conséquences des regroupements, menés au pas de charge, dans la plus grande opacité et en comité restreint, écartant l'ensemble de la communauté universitaire des décisions qui la concernent pourtant au premier chef. Elles produisent des établissements tentaculaires éclatés sur différents sites, des économies d'échelle qui mettent en péril les emplois, la qualité et la spécificité des formations avec la tentation de mettre à l'écart des périmètres « cibles » les formations de 1^{er} cycle. Ainsi, une université à deux vitesses se met en place.

Les restructurations actuelles sont par ailleurs source d'inégalités à la fois pour les personnels et pour les étudiant.e.s. Sous-tendues par l'organisation d'un marché international de la connaissance dans un contexte de libéralisme exacerbé, elles sont justifiées par la nécessité d'une plus grande efficacité. Nombre de participant.e.s ont constaté, chacun au sein de son établissement, la dégradation des conditions de travail pour tout le personnel : gel de postes, recrutement accru de contrac-

tuels, inégalités de traitement et gestion locale des carrières. En tant que représentant.e.s du personnel, elles/ils ont témoigné du nombre croissant de collègues en souffrance.

Enfin, les débats ont permis de réaffirmer les principes qui doivent présider à l'enseignement supérieur :

- fonctionnement démocratique et prises de décision collégiales associant les actrices et acteurs des établissements, passant par des conseils composés en majorité de membres élu.e.s représentant le personnel et les étudiant.e.s ;
- service public, laïc et accessible où le cadre doit rester celui des coopérations engagées, avec un financement public pérenne et une étanchéité entre établissements publics et privés prévenant toute intrusion d'établissements privés et/ou confessionnels ;
- recrutement de personnels titulaires de statut de fonctionnaire d'État, seul

statut pouvant garantir la continuité du service public, l'indépendance et la pensée critique ;

- maintien des instances paritaires représentatives élues pour une gestion transparente et équitable des carrières ;
- financement de l'ESR augmenté et aligné sur les formations les mieux dotées, à la mesure de la hausse de la démographie étudiante, par un système transparent et un cadrage national des ressources ;
- frais d'inscription et frais administratifs au seuil actuel pour tous les usagers, pour un service public d'enseignement accessible à toutes et à tous, sans condition de ressources financières ni de nationalité ;
- liberté intellectuelle, scientifique et pédagogique permettant la libre détermination des formes de coopération sans pression individuelle ni chantage financier.

Les participant.e.s ont dénoncé les conséquences des regroupements, menés au pas de charge, dans la plus grande opacité et en comité restreint.

Avancer vers une société plus démocratique, plus juste et égalitaire nécessite le développement d'un service public de l'ESR. Les travaux dans le cadre de ce thème ont permis au SNESUP d'appeler à nouveau à refuser la généralisation des statuts dérogatoires, source d'inégalités, de précarisation et d'éclatement du paysage universitaire. L'université, lieu de pensée critique, doit rester ouverte à toutes et à tous, gratuite, laïque, formatrice et émancipatrice. ●

ROUBAIX 2018 VU PAR... Hugo Dujourdy, post-doctorant, Le Mans Université

En post-doctorat à l'université du Mans, j'ai choisi de contribuer aux travaux du thème 2 pendant ce premier congrès auquel je participais dans la mesure où il me semblait concerner l'ensemble des problématiques du système universitaire.

Comme pour les autres commissions, les travaux se sont organisés en trois temps : échanges d'expériences, expression des revendications puis écriture d'un appel à la communauté de l'ESR.

Dans ma commission, vingt-cinq participants sont réunis autour de la table,



Hugo Dujourdy.

© D. G.

débatant avec prise des tours de parole sur les fusions, regroupements et associations d'établissements. La crise est forte, les expériences sont dures et le même vécu se retrouve dans toutes les bouches. Nous sommes tous d'accord, mais comment exprimer succinctement les multiples revendications, résumer une souffrance psychologique généralisée ? La diminution du nombre de syndicalistes face à l'augmentation de la souffrance au travail est comme un nuage d'incertitudes planant au-dessus de nos têtes. Les regroupements d'établissements

ne répondent pas à leurs promesses et apparaissent même désastreux : hausse des coûts et faible visibilité à l'international. La question à 6 milliards d'euros reste en suspens : pourquoi marchandiser l'ESR ?

Les universitaires n'ont ni le temps ni les moyens d'action pour infléchir des décisions non concertées et absurdes. À travers l'action syndicale, certains tentent de mesurer les inégalités induites par la sélection, l'impact de l'enseignement à distance ou du recrutement massif de contractuels. Comment assurer le suivi des étudiants et proposer de nouvelles formes de pédagogie corrélées à la recherche, alors que les financements ne sont plus assurés ? ●



Impact des appels à projets sur la recherche et l'offre de formation

→ par Pierre Chantelot et Alet Valero, secrétaires nationaux, coanimateurs de la commission

La généralisation du pilotage de la recherche par l'appel à projets lors de la création de l'ANR en 2005 ainsi que la mise en place des programmes d'investissements d'avenir ont conduit à une restructuration profonde du paysage de la recherche.



© Sofigaeel SG

La recherche fondamentale non programmable est de facto asséchée, ainsi que toute recherche innovante. Les récents Prix Nobel de physique et de chimie ont tous indiqué que leurs travaux n'auraient pas été financés par les systèmes actuels.

Les valeurs de solidarité au sein des équipes, à l'intérieur des laboratoires et des établissements, ont été remplacées par une compétition stérile.

On constate que les appels à projets (AAP) ont un impact à différents niveaux de l'ESR, en particulier sur la recherche depuis la loi LRU de 2007 et la loi du 22 juillet 2013 qui fixe les modalités de regroupement des établissements (fusion, Comue, association) et leur statut. Les participants dénoncent les atteintes à la « liberté individuelle du chercheur », conséquences directes de cette politique. L'austérité budgétaire aggravée par une redistribution des moyens alloués à la recherche des laboratoires publics vers les entreprises via le CIR a permis une restructuration drastique du paysage et des finalités de la recherche.

D'une recherche libérée, nous sommes passés à une recherche martyrisée par les lois du marché, sous le prétexte de défis sociétaux et de compétition internationale.

Les initiatives d'excellence (Idex) ont été proposées comme seule alternative pour assurer le financement de la recherche. Imposés aux EC, les Idex et

les projets dits d'« excellence » ont profondément modifié la relation des EC à leur recherche, à leur équipe et à leur travail universitaire. Lancés en 2010, les programmes d'investissements d'avenir (PIA) ont canalisé les financements sur la base d'appels à projets. Ainsi, les financements réalisés à travers les PIA, trois fois supérieurs aux subventions pour charges de service public (SCSP) sur la période 2013-2016, ont fait de ces financements un levier essentiel de recomposition de l'enseignement supérieur et de la recherche pendant la période récente.

L'impact sur le récurrent et les financements de la recherche s'est opéré de façon multiple :

- une réduction du récurrent – on passe de 1,2 % du PIB en 2002 à 0,6 % du PIB ces dernières années (estimations) en raison du transfert d'une partie du budget national de recherche vers le CIR ;
- les crédits des PIA tendent à devenir la principale source de financement des laboratoires ;
- les financements des AAP, y compris l'ANR, font l'objet d'une évaluation technocratique sans mener une analyse d'impact de ces politiques ;

- de fait, ils bénéficient de plus en plus aux mêmes équipes campagne après campagne ;
- la part des financements récurrents vient en support des bénéficiaires des AAP sans que les établissements mettent en place une politique de soutien aux projets non éligibles ;
- de fortes inégalités se créent entre chercheurs, équipes, laboratoires et établissements.

Ces répercussions sont pointées dans divers rapports de la Cour des comptes, les enseignant.e.s-chercheur/euse.s, les chercheur/euse.s et les enseignant.e.s les vivent au quotidien.

Réuni en congrès d'étude (19-21 juin 2018), le SNESUP-FSU demande :

- l'arrêt du recours aux APP qui vont occasionner les mêmes dégâts dans les formations ;
- le respect des libertés académiques, la liberté de la recherche et de l'enseignement ;
- le respect des statuts des enseignant.e.s, des enseignant.e.s-chercheur/euse.s et des chercheur/euse.s ;
- l'arrêt du recours aux emplois précaires et le retour aux postes pérennes de la recherche ;
- que la mission de

▼
D'une recherche libérée, nous sommes passés à une recherche martyrisée par les lois du marché, sous le prétexte de défis sociétaux et de compétition internationale.
▲

professionnalisation ne soit pas subordonnée aux exigences extérieures à l'université ; recherche et enseignement universitaires, dans un cadrage national, devant conserver la primauté ;

- l'augmentation du budget récurrent afin de retrouver une recherche innovante en rupture avec les effets de mode ;
- la préconisation, chaque fois que possible, d'un financement solidaire inclusif des équipes de recherche au sein des établissements. ●



Congrès extraordinaire : refonte des statuts

→ par Anne Roger, secrétaire nationale

Le congrès de Roubaix a été l'occasion de consacrer une demi-journée de réflexion à la refonte des statuts du syndicat. Lancé lors du congrès de 2017, ce chantier aboutira à un vote en 2019.

Le congrès d'étude était cette année complété d'une demi-journée de « congrès extraordinaire » consacrée à un échange autour de la refonte des statuts du SNESUP-FSU lancée conformément à la décision du congrès d'orientation de 2017, les modifications des statuts étant à proposer au vote du prochain congrès d'orientation, selon les statuts en vigueur. En effet, il est nécessaire de clarifier et d'actualiser un certain nombre d'articles au regard de l'évolution des pratiques et du contexte dans lequel agit le syndicat. Par ailleurs, un groupe de travail pluraliste dédié par la CA à ce chantier ayant travaillé durant l'année, il s'agissait également de faire un premier bilan de ses travaux et des points de consensus.

Dans un premier temps, une restructuration, un ajout de titres à certains articles et une féminisation du texte des statuts 2015 ont été réalisés, sans aucun changement sur le fond, pour une meilleure

lisibilité. Cette réécriture a été validée à l'unanimité comme point de départ des modifications à venir (www.snesup.fr/article/texte-initial-statuts-snesup-reordonne-et-feminise).

Deux autres points ont été adoptés par le congrès :

- toute proposition de modification des statuts doit être rédigée précisément sous la forme d'un article s'insérant parfaitement dans le texte des statuts, si la modification est adoptée (37 pour, 0 contre, 1 abstention, 0 NPPV) ;
- le GT est mandaté par le congrès pour faire une proposition de procédure et de calendrier à la CA concernant à la fois les modifications des statuts et la réforme du règlement intérieur en cohérence avec ce

projet (35 pour, 0 contre, 0 abstention, 3 NPPV).

La réflexion engagée au sein du groupe de travail a donné lieu à la fois à des propositions consensuelles (place des femmes, suppression d'une des instances, élection périodique des responsables de section) et à d'autres propositions sur lesquelles les analyses divergent entre tendances et au sein de la CA. Elles ont été discutées lors de cette session. Le GT mandaté par le congrès continuera durant cette année à étudier les modifications statutaires qu'il sera pertinent de proposer au vote des adhérents en

2019 (rappelons qu'elles doivent réunir deux tiers des mandats lors du congrès d'orientation pour être acceptées). ●

Il est nécessaire de clarifier et d'actualiser un certain nombre d'articles au regard de l'évolution des pratiques et du contexte dans lequel agit le syndicat.



© Sofigael SG



© Sofigael SG



© Sofigael SG



© Sofigael SG



Colloque « Mai 68 et le SNESUP »

→ par Michelle Lauton, secteur Retraité.e.s

La Commission administrative du SNESUP avait décidé d'ouvrir le congrès d'étude du syndicat par un colloque sur « Mai 68 et le SNESUP »⁽¹⁾. Cette initiative s'inscrit dans la contribution du SNESUP à l'Histoire.



Le colloque, en présence (de g. à dr.) de Claude Mazauric, Daniel Monteux, Danielle Tartakowsky, Abraham Behar et Simone Roux.

Hervé Christofol a ouvert le colloque, qui s'est tenu le 19 juin 2018 et auquel ont participé de nombreux camarades, notamment d'anciens secrétaires généraux (Jacques Dureau, Claude Mazauric, Daniel Monteux, Alain Roux) et secrétaires généraux adjoints (Abraham Behar, Gérard Lauton, Michelle Lauton), ainsi que Florence Audier (SNCS). Il a souligné l'apport de **Jean-Yves Duyck** à la préparation de ce colloque qui a été dédié à sa mémoire.

Anne Lebel et **Cécile Dumoulin**, archivistes, ont évoqué le rôle des Archives nationales du monde du travail (ANMT) qui hébergent des milliers de mètres linéaires d'archives (entreprises, syndicats) à la disposition des chercheurs/euse.s.

Jean-Philippe Legois (Cité des mémoires étudiantes) a présenté des photos où l'on pouvait reconnaître des dirigeants étudiants ou enseignants à la Sorbonne (il y avait peu de femmes dans ces rôles).

Bruno Poucet, professeur à l'UPJV, a dépeint la situation pré-68 et son contexte international : guerres, révolutions, mouvements d'émancipation. La jeunesse porteuse d'exigences nouvelles veut changer la vieille Université, et aussi changer la vie. C'est aussi le cas d'universitaires. Assistants et maîtres-assistants veulent prendre part aux décisions. Par-delà les divisions entre réformistes et radicaux, l'Université française post-68 en sortira transformée.

Alain Dalançon a fait un détour par l'action dans les lycées, où le SNESUP avait

demandé aux collègues d'être près de leurs élèves.

Jacques Fossey a relaté l'occupation du CNRS et les acquis en matière de participation aux décisions (cf. *La VRS*, n° 413, été 2018⁽²⁾).

Lors de la table ronde présidée par **Danielle Tartakowsky**, celles et ceux qui enseignaient à l'université en 1968, qu'ils aient été « mino » ou « majo », comme on le disait à l'époque, ont alterné témoignages et tentatives d'écrire déjà l'Histoire, la subjectivité reprenant parfois le dessus. Extraits.

Abraham Béhar : « *Le grand rêve des majoritaires est de faire de l'Université le grand lieu de la rencontre entre science et société, et pas seulement ouvrir les facultés aux fils d'ouvriers.*

De quelle science s'agit-il ? Celle qui s'élabore de par le monde autour de bouleversements majeurs comme dans mon domaine (génétique et nouvelle biologie). Pour cela, il faut une ouverture massive à la recherche, la fin de la thèse d'État "œuvre de toute une vie", et une réorganisation de l'initiation à la recherche : c'est le projet IPRES, où on associe formation pédagogique des enseignants-chercheurs et entrée pratique dans le monde de la recherche.

Faire rencontrer cette science, vivante et de niveau international, avec "le tiers-état de la connaissance" – l'extraordinaire savoir accumulé par le prolétariat – était pour l'essentiel notre utopie soixante-huitarde. »

Daniel Monteux : « *Une foule de témoignages marque ce 50^e anniversaire. [...] Mais des plumitifs et politiciens réactionnaires, comme Sarkozy en 2007, ont voulu dénigrer, diaboliser et extirper des mémoires la plus longue et massive lutte sociale du siècle dernier et la plus vigoureuse protestation étudiante et universitaire. Mai 68 "portera loin" ; ses résultats, ses enjeux et sa mémoire*

vive doivent nous inciter à lutter pour les conserver et les transmettre. "Une révolte sans passé ni lendemain ?", rien n'est plus faux.

Claude Mazauric : « *Mai et juin 1968 ont été des moments de luttes intenses, polysémiques et diverses. [...] Mais [...] qu'avons-nous engrangé dans notre milieu d'"universitaires" des effets du mouvement de 1968 ? Je ne m'en tiendrai qu'à un seul aspect de "l'héritage de Mai 68", la configuration d'ensemble des structures universitaires venue ensuite.* »

Simone Roux : « *Dans le département, il fallait défendre le soutien, raisonné certes, aux grands mouvements sociaux, aux manifestations. Nous devenions des révolutionnaires dangereux. Pour aboutir à des prises de position s'insérant*

dans le mouvement d'ensemble, il fallait longuement discuter. Nous avons réussi à tenir pendant quelques semaines [...]. La violence verbale, fréquente dans les discussions, pouvait annoncer une violence physique, heureusement rare. »

Jean Malifaud : « *Pour ce qui est de l'Université, nous avons eu des appréciations différentes de la loi Faure et de la prétendue cogestion qu'elle impliquait [...]. Mais Mai 68 a permis que nos universités deviennent fréquentables, que le rapport de force permette de rejeter l'essentiel des coups bas que les pouvoirs entendaient lui asséner... et ce jusqu'à l'avènement d'Allègre qui a commencé à soumettre la recherche à des contrats avec le privé via des agences. Après lui, la droite sut redoubler d'agression et ce qu'on croyait être à gauche s'est poursuivi... jusqu'à la situation de dégradation totale qui se profile ! »*

Ce colloque n'a été qu'une étape dans un travail sur l'Histoire. La parole est maintenant aux historien.ne.s, pour qui le SNESUP continuera à mettre à disposition témoignages et documents. ●

(1) www.snesup.fr/article/colloque-le-snesup-en-mai-68.

(2) sncs.fr/sites/snscs.fr/IMG/pdf/vrs_413.pdf.